2023 - 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée polyvalent Bellevue
Toulouse

DOSSIER D'INSCRIPTION

CPES

Rentrée : Lundi 4 Septembre 2023 à 8h

Liste des pièces à fournir, à remettre ou à renvoyer le plus rapidement possible par courrier normal (pas de recommandé)

DOCUMENTS OBLIGATOIRES :

- la fiche de renseignements complétée, datée et signée avec **une photo collée** à l'emplacement prévu
- 1 photo d'identité (récente) *avec au dos : nom - prénom et classe* pour votre carte étudiant du lycée
- copie de la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)
- copie recto verso d'une pièce d'identité ou passeport
- la fiche infirmerie complétée, datée et signée
- copie du relevé de notes du baccalauréat

Les étudiants boursiers devront apporter en même temps que le dossier d'inscription :
- notification de bourses attribuée par le CROUS (même si le taux attribué est à 0)

- 1 chèque de 6 € **facultatif** libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Polyvalent Bellevue pour la caisse de solidarité (**aide aux personnes qui ne peuvent bénéficier des fonds sociaux**) *avec au dos : nom - prénom et classe*
- 1 chèque de 5 € **facultatif** libellé à l'ordre de **l'Association Socio Educative** du Lycée Polyvalent Bellevue *avec au dos : nom - prénom et classe*
- 1 chèque de 6€ libellé **facultatif** à l'ordre de **l'Association Sportive** du lycée Bellevue *avec au dos : nom - prénom et classe*
- 1 chèque de 35 € **facultatif** pour les frais de scolarité établi à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Polyvalent Bellevue *avec au dos : nom - prénom et classe*

IMPORTANT :

Pour valider votre inscription :

Vous ***devez impérativement prendre RDV*** au secrétariat du Proviseur au : **05.62.17.30.20** ou ***à défaut*** renvoyer votre dossier d'inscription le plus rapidement possible à l'adresse suivante : **Lycée Bellevue. Secrétariat CPGE – 135 route de Narbonne – BP 44370 – 31031 TOULOUSE Cedex 4**

Il est inutile d'attendre les résultats du Bac, vous les fournirez dès la parution des résultats.

La seule inscription que vous devez faire est celle du lycée. Vous n'êtes pas concerné par la double inscription dans une université ni par la CVEC (Contribution à la Vie Etudiante sur le Campus)

FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION

Le paiement des frais de demi-pension s'effectue par forfait, exigible au début de chacun des trois trimestres de l'année scolaire (les factures sont envoyées par mail).

Les trimestres se décomposent comme suit :

- 1er trimestre : de septembre à décembre
- 2e trimestre : de janvier à mars
- 3e trimestre : d'avril à juin

CARTE JEUNE

La demande de la « Carte Jeune » s'effectue directement sur le site de la RÉGION OCCITANIE. En cas de perte ou de détérioration, une nouvelle carte devra être demandée sur ce même site. Le renouvellement de carte vous sera facturé.

https://www.laregion.fr/-cartejeune-

→ **Pour les élèves étudiants, ayant effectué (au moins) une année scolaire au lycée Bellevue**

- Vous êtes déjà en possession de la « Carte Jeune » : elle sera validée (pour la prochaine année scolaire) par nos services, à la rentrée.

- Si vous n'êtes pas encore en possession de la « Carte Jeune », la demande doit être effectuée sur le site de la Région Occitanie.

→ **Pour les nouveaux étudiants qui débuteront leur scolarité au Lycée Bellevue, à la rentrée scolaire 2023.**

- Vous n'êtes pas encore en possession de la « Carte Jeune », cette première demande doit être effectuée sur le site de la Région Occitanie.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- **Cette « Carte Jeune » devra être conservée, durant toute votre scolarité, dans tout lycée de l'académie.**
- **La « Carte Jeune » devient INDISPENSABLE pour toute INSCRIPTION EN TANT QUE DEMI-PENSIONNAIRE, dans un lycée de l'académie de Toulouse (pour les lycéens et étudiants CPGE et CPES).**
- **La Carte Jeune devient INDISPENSABLE pour accéder au lycée et à la cité universitaire « Résidence Parc Bellevue », résidence attenante à notre établissement.**

BOURSES

Tous les étudiants doivent constituer un dossier social étudiant (DSE) et y déposer une demande de logement et de bourses sur le site : www.crous-toulouse.fr
Une simulation est alors proposée. Le Crous peut aussi étudier directement les demandes d'aide financière déposées par les étudiants

IMPORTANT

Changement de coordonnées :
En cours d'année, tout changement d'adresse, de coordonnées téléphoniques, d'adresse électronique, de relevé d'identité bancaire ou postal ou modifications diverses sera impérativement signalé au secrétariat du Proviseur.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Lycée polyvalent Bellevue Toulouse

Lycée Polyvalent Bellevue
135 route de Narbonne BP 44370
31031 Toulouse cedex 04
courriel : 0310038Y@ac-toulouse.fr

Coller une photo ici

Année scolaire 2023/2024

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

C P E S

Identité de l'étudiant

Nom : .....

Prénoms : ..... Sexe (M ou F) : .....

Né(e) le : ..... à .....Départ. : .....

Adresse :.....

.....

Nationalité : ..... **Numéro national (INE)** : .....

Portable : .....

Courriel (écrire en majuscule) : .....

Scolarité 2023/2024

Formation : **CPES**

Régime : ☐ ½ pensionnaire (5 jours) ☐ ½ pensionnaire (4 jours) (sauf le mercredi) ☐ ½ pensionnaire (3 jours) (3 jours fixes sauf le mercredi) ☐ externe

BOURSIER ☐ OUI ☐ NON **Demande de chambre à la résidence** ☐ OUI ☐ NON

Scolarité de l'année précédente

Nom et adresse de l'établissement fréquenté en classe de terminale : .....

.....

Responsable légal 1

Nom : .....Prénom : ..... Emploi :☆.....

Adresse : .....

Code postal : .....Commune : ..... Pays : .....

☎ dom. : .....☎ travail : ..... ☎ portable :.....

@ courriel : (*en lettres majuscules*) .....

Responsable légal 2

Nom : .....Prénom : ..... Emploi :☆ .....

Adresse : .....

Code postal : .....Commune : ..... Pays : .....

☎ dom. : .....☎ travail : ..... ☎ portable :.....

@ courriel : (*en lettres majuscules*) .....

Date :.....

Signature de l'étudiant majeur ou du représentant légal :

☆ A renseigner en fonction de la liste de nomenclature INSEE fournie

Nomenclature à utiliser pour compléter la rubrique « EMPLOI »

11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisan
22	Commerçant et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
	RETRAITES
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
	SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Élèves, étudiants
85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée polyvalent Bellevue
Toulouse

Lycée Polyvalent Bellevue
135, route de Narbonne
BP 44370
31031 Toulouse cedex 04

Année scolaire 2023/2024

FICHE INFIRMERIE

Identité de l'élève

Nom : .....Prénoms : .....

Date et lieu de naissance : .....

☐ ½ Pension (5 j) ☐ ½ Pension (4 j) ☐ ½ Pension (3 j) ☐ Externe

Scolarité 2023/2024 : ☐ **CPES**

Scolarité 2022/2023 : Classe ..... Etablissement fréquenté : .....

Situation de famille :

Nom et prénom du père : .....

Nom et prénom de la mère : .....

Nom et prénom du responsable légal : .....

Adresse : .....

☎ Domicile père : ..... Portable : ..... Travail : .....

☎ Domicile mère : ..... Portable : ..... Travail : .....

Autre(s) numéro(s) (préciser la personne à contacter) .....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Il n'est pas permis à un élève mineur de quitter l'hôpital sans être accompagné par un membre de sa famille.

Informations complémentaires :

Indiquer la date du dernier rappel antitétanique :...../...../.....

Nom et n° du médecin traitant :.....

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies,traitements en cours, précautions particulières à prendre) :.....

Si votre enfant est atteint d'une maladie ou d'une difficulté particulière susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie au sein de l'établissement, veuillez transmettre les renseignements sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin scolaire et/ou de l'infirmière.

A Toulouse, le .....

Signature du représentant légal :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée polyvalent Bellevue
Toulouse

INTERDICTION DU BIZUTAGE

Secrétariat du Proviseur

Affaire suivie par
Valérie FALGAS
Téléphone
05.62.17.30.20
Fax
05.62.17.30.01
Mél.
Valerie.falgas@ac-toulouse.fr

136 route de Narbonne
B.P. 44370
31031 TOULOUSE Cedex 4

Le bizutage est une pratique interdite par la loi, et cette interdiction doit faire l'objet d'une attention toute particulière dans les classes de CPGE et les grandes écoles.

Le respect de la dignité des individus ne souffre aucune restriction : c'est une valeur qui s'impose à tous et en tous lieux. Ainsi toute infraction, particulièrement si elle est commise dans le milieu scolaire, est très sévèrement sanctionnée.

Dans son article 225-16-1, le code pénal dispose que « le fait d'amener autrui, contre son gré ou non à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaires et socio-éducatifs est puni de six mois d'emprisonnement et de 50 000 euros d'amende. »

LYCEE POLYVALENT BELLEVUE
LE PROVISEUR
TOULOUSE

Le Proviseur

Daniel PERIES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée polyvalent Bellevue
Toulouse

A Toulouse, le 04 avril 2023

Secrétariat du Proviseur

Affaire suivie par
Valérie FALGAS
Téléphone
05.62.17.30.20
Fax
05.62.17.30.01
Mél.
Valerie.falgas@ac-toulouse.fr

136 route de Narbonne
B.P. 44370
31031 TOULOUSE Cedex 4

Chèr(e) étudiant(e)

Vous débutez à la rentrée votre première année d'études supérieures. C'est avec grand plaisir que nous vous souhaitons la bienvenue et que nous vous accompagnons dans vos démarches de rentrée.

Vous avez sûrement entendu parler de la nouvelle loi Orientation et Réussite des Etudiants qui prévoit notamment de simplifier votre affiliation à la Sécurité Sociale. Ainsi, à la rentrée, vous ne changez pas de régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé. Vous continuez d'être couvert(e) gratuitement, en tant qu'assuré(e) autonome, par votre régime actuel de protection sociale (CPAM, MSA ou autres régimes spéciaux), généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux.

Pour être bien couvert(e) par l'Assurance Maladie, vous allez devoir acquérir – ou conserver – certains réflexes.

Si vous relevez du régime général (CPAM), vous devez, si ce n'est pas déjà fait, créer votre espace personnel **ameli** (via le site internet ou l'application) et mettre à jour vos informations afin d'être bien pris(e) en charge. Vous pouvez aussi souscrire à une complémentaire santé pour un remboursement optimal de vos frais de santé. Cela peut-être la mutuelle de vos parents, une mutuelle étudiante ou un autre organisme. Elle prendra en charge les 30% des frais qui ne sont généralement pas couverts par l'Assurance maladie obligatoire.

Je vous souhaite une très belle rentrée et une excellente année scolaire.

LYCEE POLYVALENT BELLEVUE
LE PROVISEUR
TOULOUSE

Le Proviseur

Daniel PERIES